

Expérimentation d'une campagne complémentaire inter cycles pour certains postes de niveau A+

Une demande des services et des organisations syndicales des corps A+.

Le passage de trois à deux cycles annuels de mobilité peut avoir pour effet d'allonger la durée de vacance des postes, en particulier quand un poste devient vacant sans avoir pu être publié. Pour des postes à enjeux, notamment d'encadrement, il n'est pas toujours possible d'attendre le cycle suivant.

A la demande des services et des organisations syndicales des corps d'encadrement supérieur, la DRH va lancer une expérimentation d'une campagne complémentaire inter cycles sur quelques postes de A+ dès ce mois de novembre. Les modalités en sont concertées avec les services (RZGE, groupement des DDT et DAC) et les organisations syndicales.

La campagne complémentaire inter cycles permettra de pourvoir des postes vacants urgents sans devoir attendre le cycle suivant et de faciliter le traitement des situations d'urgence.

Elle respectera les grands principes de la mobilité (publicité des postes, transparence des choix des candidats, rôle des CAP).

Un cycle de mobilité intermédiaire qui se déroule en parallèle des deux cycles de mobilité classiques.

Un appel à postes et à candidatures sera prochainement diffusé.

Il sera demandé aux RZGE de sélectionner en priorité des postes vacants A+ non publiés au 2017-3 ne pouvant pas attendre septembre 2017.

La liste des postes vacants sera publiée sur le site Intranet de la DRH et à la BIEP pendant un mois environ.

Les candidatures seront remontées et classées par les services selon la procédure habituelle : tous les candidats doivent être classés et les éventuels avis défavorables seront à justifier de la même façon que lors des cycles classiques.

Les organisations syndicales seront consultées par mail (« CAP électronique ») en décembre avec la totalité des classements et avis des services.

S'il n'y a pas d'opposition justifiée au choix de l'employeur, les candidats seront affectés dès que possible (après accord des services et de l'agent) et au plus tard 2 mois après la date de la CAP électronique.

Le calendrier prévisionnel :

Date limite de remontée des postes par les RZGE :	21 octobre 2016
Date de publication de la liste :	3 novembre 2016
Date limite de transmission du PM104 visé par le service d'origine et le service d'accueil à la DRH :	2 décembre 2016
Date prévisionnelle des CAP électroniques :	entre le 12 et le 16 décembre 2016

La communication prévue vers les agents :

Ce dispositif de mobilité étant nouveau dans notre ministère, il convient d'informer largement les agents concernés, a priori tous les agents de catégorie A+.

Il a été convenu avec la DICOM de mettre en place une communication sous 3 formes :

- l'appel à postes qui sera diffusé par la sous-direction RM dans les prochains jours invitera les directeurs de DAC, DREAL, DDT(M) à diffuser un mail d'information à tous les cadres A+ de leur service,
- un article sera publié dans la rubrique « Focus » de l'intranet, accessible dans la page d'accueil des sites de nos 2 ministères,
- un article paraîtra dans le « Fil info » avec un lien renvoyant vers la rubrique « Focus ».